



FLASH HOUTAUD



Compte rendu

du Conseil Municipal du 29/03/2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

Rythmes scolaires : organisation du temps scolaire rentrée 2021-2022

L'objectif de la réforme des rythmes scolaires est de permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires pour favoriser la réussite scolaire de tous. Il s'agit de (ré)organiser la semaine des écoliers de façon qu'elle soit plus propice aux apprentissages, avec une meilleure répartition du temps d'enseignement.

Issu du Ministère de l'Education Nationale, le cadre général définit l'organisation du temps scolaire comme suit :

- 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin,
- une durée d'enseignement de 5h30 au maximum par jour,
- une demi-journée n'excédant pas 3h30,
- une pause méridienne d'1h30 au minimum.

Tout projet d'organisation de la semaine scolaire ne s'inscrivant pas dans le cadre réglementaire ci-dessus, doit faire l'objet d'une demande de dérogation.

Rappel PEDT 2015-2018 (voté par 14 voix pour et 1 contre au Conseil du 04 Juin 2014) :

Le rythme scolaire était de 5 matinées de 3 heures - dont le **samedi matin dérogatoire** - et 4 après-midi de 2h15

Rappel PEDT 2018-2021 (voté par 12 voix pour et 2 abstentions au Conseil du 18 Décembre 2017) :

Le rythme scolaire était de 4 matinées de 3H20 et 4 après-midi de 2H30 avec une reprise anticipée d'une semaine avant la rentrée nationale - raccourcissement des congés d'été avec **37 semaines d'école dérogatoire**.

PEDT 2021-2024 (voté par 11 voix pour, 1 contre, 3 blanc) :

Puisque l'organisation actuelle relève du cadre dérogatoire, et que le Conseil d'école demande à la majorité (*12 voix pour, 2 voix contre*) de ses membres la modification de cette organisation pour une nouvelle organisation relevant du cadre dérogatoire, il est impératif que la demande de modification soit effectuée de manière conjointe entre le Conseil d'Ecole et le Conseil Municipal pour qu'elle puisse être applicable.

Après lecture de la lettre ouverte de l'équipe enseignante, et du courrier de l'Inspecteur d'Académie de Besançon,

En considérant les rencontres des différentes instances dont :

- Les 6 réunions de la commission scolaire (élargie au comité consultatif),
- Les 2 réunions du comité de pilotages,
- Les 2 conseils d'école.

En considérant le résultat des différents questionnaires,

En considérant l'objectif de la réforme des rythmes scolaires rappelé en préambule et en considérant l'intérêt collectif,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, à la majorité (11 voix pour, 1 contre, 3 Blanc) propose le schéma d'organisation selon les



modalités suivantes, sur 36 semaines **dérogatoire du fait des 4 matinées** :

2021-2024	Matin	Après-Midi
Lundi	8h20-11h40	13h30-16h10
Mardi	8h20-11h40	13h30-16h10
Mercredi	-----	
Jeudi	8h20-11h40	13h30-16h10
Vendredi	8h20-11h40	13h30-16h10
Semaine 24h	3h20	2h40

La transmission de la demande de modification et le dossier Projet Educatif de Territoire complété par chacun des intervenants (Commune, Ecole et Périscolaire) devra parvenir au plus tard le 07/05/2021 à l'Académie pour être examiné et entériné.

Provisions pour risques

Un état de la situation des impayés sur les années 2017, 2018 et 2019 sur le budget EAU,
et

un état impayé sur les années 2011, 2016, 2017, 2018 et 2019 sur le budget GENERAL,
ont été portés à connaissance des conseillers.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente, et dans le respect du principe de prudence, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire au budget supplémentaire 2021 les provisions semi-budgétaires telles que :

- pour le budget Eau : 3 700,00€
- pour le budget Général : 1 500,00€

Subventions aux associations – Année 2021 –

Subvention récurrente :

Le Maire précise que des subventions sont attribuées d'une part par le Conseil Municipal, d'autre part par le C.C.A.S.

Les subventions versées à la coopérative scolaire seront votées à l'automne en considérant notamment les nouveaux effectifs.

La Commune a sollicité chacune des 13 associations du village par courrier pour fournir des éléments et justificatifs sur leur composition et fonctionnement respectifs.

Les 13 associations du village peuvent bénéficier d'une gratuité par an pour la location de la salle des fêtes dès lors où elles ont justifié des obligations annuelles en répondant au courrier de la Mairie.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demande à dissocier le vote des subventions présentées de manière récurrente et le vote de toute subvention ponctuelle,
- décide à l'unanimité de maintenir le versement de 6 subventions associatives pour l'année 2021 pour une somme totale de 2 195€.

Subvention exceptionnelle :

Le Maire propose d'accorder une subvention ponctuelle, à l'Association des Commerçants et Artisans de Houtaud, représentant les acteurs économiques, pour l'année 2021.

Cette subvention (basée sur les recettes de la Taxe Locale sur le Publicité Extérieure 2020) a pour objet de soutenir le commerce local en participant à la création d'une plateforme e-commerce à l'échelle du territoire du Grand Pontarlier et à la dématérialisation du chèque cadeau Grand Pontarlier.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre, et 4 abstentions), décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 300€ à l'ACHA.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Année 2022

Il appartient au Conseil de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire avant le 1^{er} juillet 2021, pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs 2021 pour l'année 2022.

Vote des taux de la Fiscalité Directe Locale 2021

Le Maire expose que la loi de finances du 28 décembre 2019 pour 2020 prévoit la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la mise en place d'un nouveau schéma de financement pour les collectivités locales.

Ce schéma comprend notamment le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et octroie une fraction de TVA aux intercommunalités et aux départements.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation doit donc être compensée notamment par le transfert à leur profit de la part de la taxe foncière



sur le bâti perçue par les départements.

Par ailleurs, la réforme met en place un coefficient correcteur visant à neutraliser les effets de la réforme pour les communes.

Le montant de la compensation versé aux communes sera égal au produit entre leurs bases d'imposition de 2020 et le taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Néanmoins, le transfert de la TFPB départementale conduira chaque commune à être soit surcompensée, soit sous-compensée. Une commune surcompensée percevra davantage de TFPB départementale qu'elle n'a perdu de taxe d'habitation ; une commune sous-compensée percevra moins de TFPB départementale qu'elle n'a perdu de taxe d'habitation.

Un coefficient correcteur s'applique et vise donc à éviter soit une surcompensation soit une sous-compensation.

En parallèle, Mme le Maire présente aux membres du Conseil :

- un historique de l'évolution des bases (définie par l'Etat) et des taux (votés par la Commune) qui composaient les recettes fiscales perçues sur la période 2016 - 2020.

- Un récapitulatif des taux fonciers bâtis 2020 votés par chacune des communes de la C.C.G.P :

Les 10 Communes	Habitants	Foncier Bâti Taux Communaux 2020
Pontarlier	17 393	16,97%
Houtaud	1 094	15,84%
Chaffois	1 027	12,48%
Dommartin	724	11,64%
Sainte Colombe	417	11,42%
Les Verrières	465	9,94%
Doubs	3 126	9,56%
Granges Narboz	1 247	9,43%
Cluse et Mijoux	1 308	9,14%
Vuillecien	648	6,88%

- Les différentes simulations d'augmentation des taux avec l'impact sur les recettes.

- Les projets qui s'engagent mais qui seront financés sur l'année budgétaire 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le taux de référence de 33,92% sur le foncier bâti pour 2021 (*en maintenant le taux communal 2020 de 15,84% et en ajoutant le taux départemental de 18,08%*),

et

- de ne pas augmenter le taux sur le foncier non bâti maintenu à 15,81%.

Taxes	Bases 2021	Taux 2021	Produits prévisionnels
Taxe Foncière bâti	1 207 503€	33,92%	399 917€
Coefficient correcteur			- 83 068€
Taxe Foncière non bâti	25 460€	15,81%	3 953€
Total			320 802€

Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Pontarlier.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite adhérer à un groupement de commande portant sur le nettoyage des vitres de bâtiments communaux (Lot 1) et le décapage et métallisation des sols de l'école (Lot 2).

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale allant du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 et pourra être reconduit tacitement trois fois pour une période de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2025.

Afin de faciliter la gestion du groupement et des prestations, les membres conviennent que l'intégralité des prestations entrant dans le périmètre du groupement de commandes, est prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la Ville de Pontarlier et le décapage et la métallisation des sols de l'école.

Compétence Communauté de Communes du Grand Pontarlier ; Loi d'Orientation des Mobilités.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 introduit l'exercice effectif de la compétence organisation de la « mobilité ».

À cet égard, l'article 8 de la loi LOM précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021.

À défaut, si la communauté de communes ne se voit pas transférer la compétence "mobilité", cette



compétence reviendra la Région à compter du 1er juillet 2021.

Il est à noter que la compétence "organisation de la mobilité" est une compétence facultative des communautés de communes.

Le 04 mars 2021, le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité de ses membres en faveur du transfert de la compétence à la CCGP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour et 1 contre), approuve le transfert de la compétence "organisation de la mobilité" à la CCGP.

Pôle Enfance Jeunesse : validation du programme et lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 22 février 2021, a été exposé l'état d'avancement du projet de Pôle Enfance Jeunesse, dont les coûts prévisionnels sont les suivants :

	Pôle enfance jeunesse	Micro Crèche	Accueil périscolaire
Coût H.T de l'opération	1 738 001€	531 566€	1 206 435€
Coût T.T.C de l'opération	2 084 192€	637 448€	1 446 744€

Compte tenu de l'élaboration du programme et du dossier nécessaire à la consultation de maîtrise d'œuvre, il est proposé à l'assemblée de délibérer à ce stade de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour et 2 contre) :

- approuve le "programme" relatif au projet de Pôle Enfance Jeunesse et le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre qui en découle,
- autorise le Maire à procéder à la consultation de maîtrise d'œuvre, étant entendu que l'accueil périscolaire sera positionné en tant que tranche ferme et la micro-crèche en 2 tranches optionnelles (convention relative à la maîtrise d'ouvrage en cours entre commune et CCGP).

Alimentation en Eau Potable (AEP) rue du Général de Gaulle – Lancement de l'opération

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue du Général de Gaulle, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet BEREST par décision du Maire du 11 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve de l'opération des travaux AEP de la Rue Général de Gaulle en autorisant Mme Le Maire :

- à procéder à la consultation des entreprises,
- à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,
- à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet.

Forêt - Travaux d'infrastructure

Préparé par l'Office National des Forêts, le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux d'infrastructure dans la forêt communale.

Le devis présenté chiffre l'amélioration de deux pistes forestières et sert de support aux débats.

Deux rencontres se sont tenues avec les élus référents de Dommartin pour envisager une réflexion globale et cohérente sur les secteurs envisagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la réalisation des travaux d'infrastructure en forêt sur une (des deux) piste forestière située les parcelles B et K, demande à l'ONF la réalisation d'un nouveau devis précisément sur cette zone, et autorise l'ONF à solliciter les aides.

Plateforme Point d'Apport Volontaire de la Voie Communale n°2

Afin de réaliser la construction d'une plateforme (terrassement + bordures) pour le point de recyclage au niveau de la voie communale n°2, le Maire présente le devis de l'entreprise RAPID' SERVICES pour un montant de 2 182.08€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la passation d'un marché avec l'entreprise RAPID'SERVICE de 2 182.08€.

Décompte 2020 du cimetière de Dommartin

Selon la convention établie, le décompte 2020 (envoyé par la Commune de Dommartin) est présenté au Conseil pour sa bonne information, à savoir :

- L'entretien de l'église réparti, en fonction du nombre d'habitants, représente une charge de 1 785,55€ pour Houtaud
- L'investissement (Aérogommage), repartie pour moitié, représente une charge de 10 569,88€ pour la commune de Houtaud.
- La vente de caveaux et concessions au cimetière représente une recette de 1 655,16€ pour Houtaud.



Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

- Le Cabinet ITEM a en charge le diagnostic du schéma directeur des modes doux à l'échelle de la C.C.G.P

La commune a été sollicitée pour compléter un questionnaire sur les aménagements existants et les axes à privilégier.

- 25 février : Le Conseil d'école où ont été abordé les rythmes scolaires, les différentes actions pédagogiques (Noël, cinéma, sorties ski, sorties piscine, fête de fin d'année), l'organisation et dates des inscriptions pour la rentrée prochaine.

- Projet de travaux Rue du Général de Gaulle : 2 réunions se sont tenues avec le Cabinet Berest. Une réunion d'inventaire sur site est programmée pour le 31/03.

- 04 mars : Visite de M. le Sous-Préfet où différentes thématiques ont été abordées, notamment :

- Taxes d'aménagement de Leclerc perçues par les communes de Dommartin et Houtaud en envisageant les modalités d'un éventuel rattrapage pour une participation (convention, fonds de concours) de Dommartin sur les travaux d'investissement de la traversée du village (3^{ème} tranche zone commerciale)

- Suite aux évolutions fiscales, l'impact sur la taxe foncière sur la zone de la Carrière

- Présentation du projet « Pôle enfance jeunesse » et le soutien financier au titre de la DETR ou DSIL

- La traversée de la RN 57 (rond-point de l'Europe); problématique communale pour les piétons et cyclistes, et intercommunale pour le futur schéma des modes doux.

- 08 mars : La commission annuelle de la Commission Communale des Impôts Directs a convoqué ses membres.

- 09 mars : les Communes forestières ont présenté en visioconférence le Plan de Relance « reconstitution des forêts communales » (aides au repeuplement des forêts scolytées).

- Différentes réunions sont annoncées pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - volet Habitat 29/03, OAP commerces 01/04 et Règlement 08/04 -

- En préparation du transfert de la compétence Eau, des réunions se sont déroulées le 17/02, 16/03 et une programmée le 15/04.

Une réponse de chaque commune est sollicitée, puis traduite par un scénario collégial le plus représentatif des réponses obtenues :

- Sur les choix de qualité et de service attendu (variante optimisée sauf sur un critère)

- Sur la méthode de lissage de l'augmentation du prix du m³

En fonction de ces consultations, les simulations présentent un possible prix de l'eau à 2,27 € HT du m³ et une méthode de lissage de l'augmentation du prix du m³ pour Houtaud sur 6 ou 7 ans.

- 24/03 Assemblée Générale du syndicat des eaux de Dommartin :

- ✓ 95 Kms de réseaux

- ✓ Volumes consommés : 973 989 m³ pour les communes adhérentes + 36 627 m³ pour les communes non adhérentes

- ✓ Rendement autour de 85 %

- ✓ Houtaud a consommé 69 240 m³ (hausse de 1 300m³)

- ✓ Les tarifs 2020 seront reconduits en 2021 pour les communes adhérentes.

- ✓ Augmentation des prix de l'heure de travail des fontainiers aux communes non adhérentes car actuellement en deçà des tarifs moyens.

- Projet Alimentaire Territorial : La CCGP est candidate à ce 6^{ème} appel à projets pour réaliser un diagnostic de territoire afin de développer ou créer des initiatives locales et durables en matière d'alimentation.

- Solidarités communautaires : Une présentation du Relais Petite enfance est présentée au Conseil avec l'appui d'un diaporama.

- Lors du prochain CCAS fixé au lundi 12/04 seront présentés les comptes rendus des deux réunions sur les Mobilités pour le Haut-Doubs et les Solidarités Info Haut-Doubs (panorama de différents dispositifs sociaux).

Questions diverses

- ✓ La Commune honore ses nonagénaires, et ira rendre visite à M. Joseph D'HOUTAUD pour ses 90 ans.

- ✓ Date du prochain conseil : 26/04/2021 à 20h30





INFO COMMUNALE



Inscription rentrée Scolaire 2020-2021

Pour toute inscription scolaire, vous devrez fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- votre livret de famille,
- le carnet de vaccination de l'enfant.

En Mairie : Les inscriptions scolaires et périscolaires se tiendront le **Samedi 24 Avril 2021** de 10H à 11H30

L'aire de jeux située près de l'école s'est refaite une beauté pendant la période hivernale. Elle est en attente de contrôles règlementaires avant d'être de nouveau accessible aux jeunes enfants.



INFO INTERCOMMUNALE

Nous vous informons que le **Centre de vaccination** de Pontarlier sera délocalisé du Club des Capucins à l'espace POURNY, situé place René POURNY, à compter du **Lundi 12 Avril 2021**.

Cette délocalisation fait suite à l'augmentation du nombre de vaccinations à effectuer sur notre CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé).

Déchetterie - changement d'horaires -

Du 01 avril au 30 septembre :

- du lundi au samedi de 08h00 à 11h45
de 14h00 à 17h30
- le dimanche de 09h00 à 11h45

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit

Des communes nous ont signalé de façon répétée ce qui peut être assimilé à du démarchage pressant, voire trompeur.

Des vendeurs à domicile mal identifiés, annonçant travailler pour l'un ou l'autre des 4 opérateurs nationaux, demandent à entrer chez les particuliers pour « vérifier les installations » puis tentent de vendre des abonnements à la fibre avec des messages alarmants. Par exemple : « votre connexion ADSL sera bientôt coupée ».

Aussi les recommandations suivantes sont préconisées :

- Ne pas laisser ces vendeurs à domicile s'introduire dans les habitations,
- Leur demander leur carte professionnelle et noter leur identité ainsi que l'entreprise qui les emploie,
- Au besoin identifier les véhicules et photographier les plaques d'immatriculation,
- Signaler ces agissements au Syndicat
09 71 16 60 20 / contact@doubs-thd.com



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud organise cette année un unique **Marché aux Fleurs** qui se tiendra sur le parking non couvert du Centre LECLERC le :

Dimanche 16 Mai 2021 de 9h à 16h30
(sous réserve de l'évolution sanitaire)

Il n'y aura ni brocante, ni vente de petits animaux, pas de restauration, ni buvette.



GESTE DU MOIS

Souvenez-vous, avant les années 2010, les sacs plastiques nous permettaient de ramener nos courses.

Après leur interdiction, nous avons su nous adapter en pensant à prendre nos cabas de courses réutilisables.

Pourrions-nous aller encore un peu plus loin ? Les sacs « biodégradables » (et fragiles !) proposés aux rayons fruits et légumes sont également une source de pollution, au moins dans l'énergie consommée pour les produire. Alors nous pouvons également essayer de nous adapter en utilisant des petits sacs réutilisables (en coton) pour rapporter nos fruits et légumes. Ainsi nous contribuons à limiter la production de ces emballages.

Dans la même idée, évitons d'acheter des fruits et légumes déjà ensachés. En favorisant le vrac, nous pouvons contribuer à notre niveau à un commerce plus « durable ».

Des constats pour méditer : pourquoi de plus en plus de fruits et légumes sont emballés en sachets plastiques, alors que les « sacs plastiques à usage unique » sont interdits ? Vendre des carottes « bio » ensachées, n'est-ce pas un peu contradictoire ? C'est en gardant un « esprit critique » que nous pourrions vraiment avancer.

Prenez soin de vous et de notre planète !

